

L'égalité des chances : un contresens logique

Patrick Massa

► **To cite this version:**

Patrick Massa. L'égalité des chances : un contresens logique. *Savoir / Agir*, Editions du Croquant, 2013, 24 (2), pp.107-112. 10.3917/sava.024.0107 . hal-01687818

HAL Id: hal-01687818

<https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-01687818>

Submitted on 18 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'égalité des chances : un contresens logique¹

Patrick Massa

L'idéologie méritocratique est aujourd'hui véhiculée par la droite décomplexée et admise par la gauche convertie au libéralisme après le tournant de 1983. Elle vise à convaincre les dominés qu'ils sont responsables de leur sort². Selon sa version la plus vulgaire, chacun reçoit ce qu'il mérite. C'est la stratégie qui consiste à blâmer les victimes. Elle n'a rien de nouveau puisqu'elle a justifié les pires horreurs du capitalisme sauvage du XIXe siècle mais la force du mouvement ouvrier avait jadis contribué à la juguler. Elle connaît une nouvelle jeunesse, accompagnant le déploiement du néo-libéralisme³. Imputer au capitalisme les maux qui ravagent notre société n'aurait plus de sens. Chômeurs, précaires, ouvriers licenciés n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Leur manque d'énergie, leur faible qualification, leur attachement archaïque à des territoires ou d'autres déficiences personnelles, voilà ce qu'elle nous invite à incriminer. Raymond Barre avait suscité une levée de boucliers quand, Premier ministre confronté à la fin du plein emploi, il avait invité les chômeurs à créer leur emploi. Aujourd'hui, ce type de propos s'est banalisé.

Durkheim s'était aventuré à prédire le déclin du principe méritocratique : « il est bien certain que l'intensité des sentiments de fraternité humaine va en se développant, et que les meilleurs d'entre nous ne sont pas incapables de travailler sans attendre une exacte rémunération de leurs peines et de leurs services. Voilà d'où vient que nous cherchons de plus en plus à adoucir, atténuer les effets d'une justice distributive et rétributive trop exacte »⁴. Notre présent lui inflige un cruel démenti ! C'est Hobbes qui est dans l'air du temps : « Être continuellement dépassé, c'est le malheur. Dépasser continuellement le suivant, c'est la félicité. Et abandonner la course, c'est mourir. »⁵ Les classes populaires sont invitées à se modeler sur l'ethos compétitif des couches moyennes⁶. Il s'agira ici de prouver que l'égalité des chances, slogan étroitement lié à l'idéologie méritocratique puisque le mérite c'est ce qui reste quand on a éliminé les inégalités artificielles, est une notion confuse. La question n'a rien d'académique. Quand les dominés se perdent dans des stratégies individuelles, la possibilité qu'ils puissent se constituer en classe s'évanouit. Tout mode d'action atomistique les transforme en un agrégat de monades désunies⁷. Marx avait déjà compris que des flux de mobilité ascendante et la croyance en l'inexistence de barrières sociales consolidaient la structure de classe⁸. Et le portrait du parvenu ou de l'aspirant à l'échappée individuelle qu'a dressé après la Seconde Guerre mondiale une sociologie américaine pourtant peu suspecte de visées subversives nous laisse deviner qu'une société

¹ Cette expression est emprunté à Marx se gaussant de « l'égalisation des classes », cf. Engels/Marx, *Le Parti de classe*, Maspero, 1973, t. 2, p. 152.

² P. Massa, « Le mythe méritocratique dans la rhétorique sarkozyste : une entreprise de démoralisation », *Contretemps*, septembre 2007, p. 130-144 et « Vae victis. La face sombre de la méritocratie », *Revue du Mauss permanente*, 10 janvier 2010.

³ P. Bourdieu, « Le néo-libéralisme, utopie (en voie de réalisation) d'une exploitation sans limites », in *Contre-feux*, Liber Raisons d'agir, 1998, p. 108- 119.

⁴ *Leçons de sociologie*, PUF, 1990, p. 244.

⁵ Cité in Y. Michaud, *Qu'est-ce que le mérite ?*, Gallimard, 2010, p. 157.

⁶ A. Accardo, *Le petit-bourgeois gentilhomme*, Agone, 2009.

⁷ P. Bourdieu, « Formes d'action politique et modes d'existence des groupes », 1973, repris dans P. Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, PUL, 2000, p. 81-88.

⁸ P. Massa, « Marx et la mobilité sociale », *Contretemps*, juin 2011, p. 105-119.

méritocratique a peu de chances d'être une société décente. Les transfuges de classe ne sont-ils pas décrits comme réfractaires à toute solidarité, pressés de rompre les liens avec leur milieu d'origine et de s'intégrer à tout prix dans leur milieu d'accueil⁹ ?

Trois modèles incohérents et chimériques

L'égalité des chances caractérise un « système où certaines procédures égalisent la situation des individus selon certains critères (les critères non pertinents), et où d'autres procédures révèlent les capacités différentielles de ces individus selon d'autres critères (les critères pertinents), et en déduisent certaines règles de classement social.¹⁰ » La difficulté consiste à identifier des facteurs parasites. Mais leur identification conduit à un glissement vers l'égalité des conditions puisque les trois conceptions possibles de l'égalité des chances se révèlent intenable. La première considère comme critère pertinent les capacités et rejette toute discrimination en fonction du capital social, du sexe ou de la race¹¹. C'est l'opposition entre ce que la sociologie américaine a baptisé les critères « universalistes » et les critères « particularistes »¹². Que les « élites » se soient substituées dans le discours médiatique à la « bourgeoisie » est un bon indicateur de la croyance en la réalisation de ce modèle. Mais la conscience contemporaine ne peut s'empêcher de s'interroger sur les conditions de formation des compétences. J.-P. Dupuy a beau écrire que « nul ne devrait rougir de devoir en partie ses qualités personnelles à l'excellence d'un milieu familial et culturel », il ajoute que la passion démystificatrice aiguisée par la sociologie critique est si puissante que « rares sont les libéraux qui reconnaissent cela même qui devrait être pour eux une évidence. »¹³ Est-il nécessaire d'incriminer Bourdieu pour comprendre que ce modèle apparaisse comme injuste ? Naître dans tel ou tel milieu, c'est un pur hasard, or le hasard échappant à la maîtrise humaine, ses effets sont nécessairement arbitraires et dénués de toute valeur morale¹⁴.

Les zéloteurs de l'égalité des chances sont donc amenés à préconiser un « second modèle où l'influence du milieu social serait éliminée ou du moins compensée de manière à ce que le sort de l'individu soit déterminé par ses dons réels¹⁵. » Inutile d'insister sur l'actualité d'une telle perspective « génocratique ». Les « rémunérations obscènes » des grands patrons ne visent-elles pas à les faire apparaître comme des « surhommes » aux yeux de la population¹⁶ ? Et les avocats des exilés fiscaux ne présentent-ils pas leur départ comme une perte irréparable de « talents » ? Mais l'inégale distribution du patrimoine génétique serait tout aussi arbitraire que celle du capital économique ou culturel. Les raisons mêmes qui ont commandé le passage du premier au second modèle invitent donc à ne pas en rester là.

Quel critère pertinent reste-t-il ? Ce que l'individu fait de ce qu'on a fait de lui. Ce modèle centré sur la notion d'effort séduit mais il pose, lui aussi, de redoutables problèmes. Est-il vraiment possible de distinguer ce qui appartient en propre au sujet ? Le luck egalitarianism, philosophie anglo-saxonne qui se prononce en faveur de la neutralisation des effets du hasard social ou naturel et qui estime que le sort des individus doit être affecté uniquement par les conséquences de leurs choix, le croit. J.-B. Spitz a fait justice de cette illusion¹⁷. Même Rawls admet que l'effort fourni ne fait que prolonger

⁹ P. Massa, « La sociologie américaine : sociodicée ou science critique ? Le cas de la mobilité sociale ascendante », *Revue d'histoire des sciences humaines*, décembre 2008, pp. 161-196.

¹⁰ T. Andréani et M. Ferray, *Discours sur l'égalité parmi les hommes*, L'Harmattan, 1993, p. 81.

¹¹ *Ibid.*, p. 82.

¹² T. Parsons, *Éléments pour une sociologie de l'action*, Plon, 1955, p. 272.

¹³ J.-P. Dupuy, *Le Sacrifice et l'envie*, Calmann-Lévy, 1992., p. 215.

¹⁴ J. Rawls, *Théorie de la justice*, Seuil, 1997, p. 103.

¹⁵ T. Andréani et M. Ferray, *op. cit.*, p. 82.

¹⁶ Philippe Steiner, *Les Rémunérations obscènes*, Zones, 2011.

¹⁷ *Abolir le hasard ? Responsabilité individuelle et justice sociale*, Vrin, 2008.

d'inégales impulsions ambiantes¹⁸. Et en supposant que l'effort puisse être réellement indépendant, comment faire pour qu'il soit observable et quantifiable ? Il « est évident que cela est impossible, et que cet "effort" pur, expression du libre arbitre individuel, restera à tout jamais une chimère des utopistes en chambre¹⁹. »

Le simple approfondissement conceptuel sur les critères de sélection sociale peut donc suffire à mettre à mal l'édifice inégalitaire. Ajoutons qu'une réflexion sur les modalités pratiques de l'égalisation effective des chances conduirait à la conclusion qu'il s'agit d'un oxymore puisque seule l'égalité des conditions est susceptible de l'assurer²⁰.

Un leurre spécieux : les impensés du mérite

L'égalité des chances présentée comme le seul principe de justice apte à recueillir l'assentiment de citoyens éclairés se révèle être un non-sens. D'autres traits de l'idéologie méritocratique obligent à conclure qu'elle n'a rien de rationnel. C'est bien sa capacité à laisser dans l'ombre des questions essentielles qui en fait tout le prix en tant que sociodicée procurant aux dominants la « théodicée de leur propre privilège ». En invitant à se concentrer sur les procédures censées régler la concurrence pour l'obtention de statuts sociaux élevés, elle protège la structure de classe de l'interrogation. L'ampleur des inégalités est évacuée du champ de la critique. Quant à la perspective de l'instauration d'une société égalitaire, elle est disqualifiée avant même d'avoir été discutée. Elle ne relève même plus de l'impensable mais de l'impensé²¹.

Chacun des trois modèles méritocratiques vise à faire admettre comme allant de soi ce qui mérite justement d'être débattu. Poser que ce sont des qualités de l'individu que la société doit récompenser, c'est rejeter le principe « à chacun selon ses besoins », principe qui a été au fondement du socialisme²². C'est aussi postuler que, dans une société où le travail est de plus en plus socialisé, il reste possible d'imputer des performances à telle personne particulière. Valoriser la compétence, c'est enfin ratifier l'inégale répartition du capital symbolique qui établit une hiérarchie entre compétences diverses. C'est oublier que cette gradation de l'estime n'a rien de naturel mais résulte de jugements sociaux intéressés, c'est participer activement à une lutte de classe²³. Pourquoi la compétence du trader aurait-elle une valeur supérieure à celle du soudeur ? Faire de la compétence le critère décisif pour étalonner les êtres n'est d'ailleurs pas plus naturel que de valoriser telle ou telle compétence. Halbwachs avait montré comment la capacité à exercer une fonction a mis des siècles à éclipser le prestige du titre nobiliaire²⁴. Et la compétence ne s'imposa pas seule, elle n'avait de valeur que combinée au dévouement à l'intérêt collectif. L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme associe les talents aux vertus.

Si l'on glisse des compétences aux « dons », la rationalité du propos est toujours aussi peu visible. Faut-il rappeler que leur importance reste à prouver ? La sociologie a dit son mot sur la question depuis fort longtemps. Sans « contester l'inégalité naturelle des aptitudes humaines », elle objecte qu'« on ne voit pas de raison pour que les hasards de la génétique ne distribuent pas également ces dons inégaux entre les différences classes sociales. Mais cette évidence est abstraite et la recherche sociologique se doit de suspecter et de déceler méthodiquement l'inégalité culturelle socialement

¹⁸ *Op. cit.*, p. 105.

¹⁹ T. Andréani et M. Ferray, *op. cit.*, p. 84.

²⁰ D. Bertaux, *Destins personnels et structure de classe*, PUF, 1977, p. 42.

²¹ P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, Minuit, 1980, p. 257.

²² P. Massa, « Marx contre le mérite », *Contretemps*, janvier 2013, p. 93-107.

²³ P. Bourdieu, *La Distinction*, Minuit, 1979 (1992), pp. 559-561.

²⁴ *Les cadres sociaux de la mémoire*, A. Michel, 1994 (1925), chapitre VII « Les classes sociales et leurs traditions », p. 222-242.

conditionnée sous les inégalités naturelles apparentes puisqu'elle ne doit conclure à la « nature » qu'en désespoir de cause. Il n'y a donc jamais lieu d'être certain du caractère naturel des inégalités que l'on constate entre les hommes dans une situation sociale donnée et, en la matière, tant qu'on n'a pas exploré toutes les voies par où agissent les facteurs sociaux d'inégalité (...) il vaut mieux douter trop que trop peu. »²⁵. Cette mise en garde n'a évidemment pas suffi à désarmer le « racisme de l'intelligence »²⁶ qui trouve toujours, un demi-siècle plus tard, l'oreille du sens commun prompt à voir dans le talent l'explication des écarts de réussite²⁷. D'autant plus que cette idéologie charismatique des dons entretient des liens étroits avec la conscience bourgeoise²⁸.

Quant au troisième critère, celui de l'effort, ne nous ramène-t-il pas en plein âge victorien, quand l'écrivain à succès Samuel Smiles osait soutenir que la force de la volonté suffit à l'ambitieux pour vaincre tous les obstacles ? Comment ne pas s'accorder avec C. de Montlibert quand il qualifie les termes de mérite, de courage, de volonté de « termes moralisateurs par excellence qui excluent toute réflexion socio-politique »²⁹ ? Adhérer à une telle métaphysique du libre arbitre constitue une régression intellectuelle évidente puisqu'il ne s'agit de rien de moins que de rejeter tout ce que la sociologie a pu apporter à la compréhension du monde social. Ne sait-on pas depuis *Les Héritiers* que la propension à s'investir dans le travail scolaire est socialement conditionnée ? On se souvient de l'avantage que confère aux étudiants issus des couches moyennes par rapport à ceux issus des classes populaires l'aspiration à la possession de la culture légitime qui compense leur dépossession.

Les raisons d'une déraison : longue durée et conjoncture de défaite

Marx invitait à ne pas confondre les choses de la logique et la logique des choses. Force est de constater que l'air du temps n'est nullement affecté par une déconstruction maintes fois opérée. L'égalité des chances reste une arme redoutable. D'où vient la prégnance de ce slogan inepte ? La meilleure « persuasion clandestine » en faveur de l'ordre social, c'est son existence même. Or l'égalité des chances n'est que le corollaire de la concurrence marchande libre et non faussée qui est censée régir les sociétés capitalistes. Elle est donc en adéquation avec « l'individualisme possessif » apparu avec Hobbes et Locke qui postule que « l'individu n'est absolument pas redevable à la société de sa personne ou de ses facultés, dont il est par essence le propriétaire exclusif »³⁰. Comme toujours, si le travail politique de légitimation peut être si efficace, c'est qu'il a la possibilité de s'appuyer sur une adhésion originaire au monde tel qu'il est. L'emprise de cet imaginaire n'est pas à négliger.

Mais il faut aussi tenir compte de la conjoncture. La dynamique inégalitaire impulsée par le déploiement d'un capitalisme répudiant les compromis sociaux de l'après-45 a aussi affecté les consciences³¹. Un coup d'œil sur un passé récent indique à quel point les idées émancipatrices ont dû céder du terrain. On pourrait montrer qu'Hayek ou Nozick étaient tétanisés devant la perspective de dérive de l'idée d'égalité des chances vers une égalité des conditions. Dans un contexte de mouvement ouvrier puissant, cette crainte était alors partagée par nombre de conservateurs recourant tel Raymond Aron aux topoï réactionnaires de « l'inanité » ou de « la mise en péril » afin de relativiser l'idée méritocratique. L'égalité des chances était récusée, soit comme utopique, soit comme

²⁵ P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *Les Héritiers*, Minuit, 1985 (1964), note p 103.

²⁶ P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, op. cit., pp. 264-268.

²⁷ P.-M. Menger, *Le travail créateur*, Hautes Etudes/Gallimard/Seuil, 2009, p. 237.

²⁸ M. Verret, « Après "Les Héritiers". Problèmes de Sociologie de l'éducation », *La Pensée*, mai-juin 1968, p. 12-13. Il s'appuie notamment sur des écrits de Thomas Mann.

²⁹ « L'éducation permanente et la promotion des classes moyennes », *Sociologie du travail*, juillet 1977, p. 263.

³⁰ C. B. Macpherson, *La théorie politique de l'individualisme possessif*, Gallimard, 2004, p. 434.

³¹ Isabelle Garo, *L'Idéologie ou la pensée embarquée*, La Fabrique, 2009.

attentatoire aux libertés, en particulier celle de la famille³². En 1983, P. Bénétou jugeait ainsi indispensable de vilipender la gauche américaine coupable d'avoir dénaturé l'idée d'égalité en passant subrepticement de l'égalité formelle des chances à l'égalité des résultats³³. Hayek peut désormais dormir tranquille. Loin de conduire à réhabiliter l'idée d'égalité sociale qui a été portée pendant plus d'un siècle par le mouvement ouvrier, la prise de conscience de plus en plus répandue des obstacles à l'égalisation des chances amène à une fuite en avant vers les « discriminations positives » mais, se situer dans cette perspective, c'est sanctifier l'ethos hobbesien du capitalisme³⁴. W. B. Michaels a montré comment aux États-Unis la focalisation sur cette thématique a surtout servi à désarmer les classes populaires en les divisant selon des critères ethniques ou sexuels³⁵.

Autre manifestation de l'affaiblissement de l'esprit critique, cette focalisation sur les discriminations faussant la compétition coexiste paradoxalement avec une acceptation de l'héritage. Bourdieu avait pu expliquer jadis le développement du mode scolaire de reproduction par l'élévation du sentiment de l'illégitimité de la transmission directe des privilèges. Or, les projets en vue d'abolir les droits de succession n'ont pas nui à la popularité de Sarkozy.

Des tendances contraires existent cependant. Quand Emile Boutmy justifiait la création de Science Po comme une arme pour que « le flot de la démocratie se heurte à un second rempart fait de mérites éclatants et utiles, de supériorités dont le prestige s'impose »³⁶, l'argument pouvait porter alors que cette école était payante ! L'esprit critique est aujourd'hui plus aiguisé. Le travail intellectuel de déconstruction n'est donc pas vain. Durkheim savait bien que ce n'était pas l'action de la seule raison qui faisait percevoir « comme injustes, des relations sociales dont naguère nous ne sentions nullement l'injustice » mais il pensait que le rationalisme stimulait cette soif de justice³⁷. Encore faut-il que la critique aille à la racine des problèmes. Bien que s'opposant depuis peu aux zélotes des « élites », les penseurs de La République des idées ne peuvent faire leur deuil de l'idée de mérite puisque, rejetant l'idée de lutte des classes, ils raisonnent en termes de « société démocratique »³⁸. Ne vaut-il pas mieux se fixer comme horizon une société où « le mot "chance" évoquerait non plus une lutte menée pour accéder à une classe sociale plus élevée mais la possibilité pour chaque individu de développer pleinement, dans une association sans contraintes avec ses semblables, les qualités d'intelligence et de sensibilité qu'il possède en tant que personne »³⁹ ? En 1963 déjà, Castoriadis fustigeait la « gauche attardée » qui en était encore à confondre l'égalité et l'égalité des chances⁴⁰. Dissiper cette confusion funeste est devenu une tâche urgente. Il ne s'agit pas de Repenser l'égalité des chances⁴¹ mais d'oublier le mérite ! ?

³² R. Boudon, *Effets pervers et ordre social*, PUF, 1989 (1977), chap. 6 « Effets pervers et philosophie sociale. La théorie de Rawls », p. 174. P. Bénétou, « Discours sur la genèse des inégalités dans les sociétés occidentales contemporaines », *Revue française de science politique*, février 1975, p. 108. Pour l'analyse de ces deux lieux communs, cf. A. Hirschman, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Fayard, 1991, pp. 77-213.

³³ *Le Fléau du Bien*, op. cit., p. 259-263.

³⁴ Denis Collin, *Morale et justice sociale*, Seuil, 2001, p. 264.

³⁵ *La diversité contre l'égalité*, Raisons d'agir, 2009.

³⁶ C. Charle, *Naissance des « intellectuels » 1880- 1900*, Minuit, 1990, p. 68.

³⁷ *L'Éducation morale*, PUF, 1992, p. 10.

³⁸ F. Dubet, *Les places et les chances*, Seuil, 2010. M. Duru-Bellat, *Le mérite contre la justice*, Presses de Science Po, 2009.

³⁹ T. B. Bottomore, *Elites et société*, Stock, 1964, p. 164.

⁴⁰ Cité in P. Massa, « Trajectoires sociales et consolidation de la structure de classe », in s. d. B. Bachofen, S. Elbaz et N. Poirier, *Cornelius Castoriadis. Réinventer l'autonomie*, Éditions du Sandre, 2008, p. 159.

⁴¹ P. Savidan, Grasset, 2007.